

DOCUMENT-CADRE



Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France

*Approuvé par le Conseil d'administration
du 9 octobre 2019*

Parmi les « valeurs communes » des Grands Sites de France exprimées collectivement dans les deux premiers documents-cadre du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) parus en 2013 et 2014, les collectivités membres du RGSF portaient en tête la qualité exceptionnelle des paysages dont ils assurent la gestion. La préservation, la gestion à long terme et la mise en valeur de ces paysages uniques étaient affirmées comme étant leur responsabilité première, constituant le fondement de leur action et motivant leur implication dans la politique nationale des Grands Sites de France.

Depuis, la prise en compte du paysage s'est beaucoup renforcée dans chaque Grand Site¹, non seulement à l'échelle du site classé qui en constitue le cœur, mais à l'échelle de tout le territoire du Grand Site de France. Cette approche paysagère touche à la conception et la réalisation d'aménagements voulus discrets et intégrés, respectueux du site classé, mais aussi à la qualité et à la cohérence des projets territoriaux à l'échelle du périmètre du Grand Site. Les démarches des Grands Sites de France se sont enrichies de l'expérience acquise sur le terrain par les gestionnaires, des échanges de bonnes pratiques entre les sites, des formations collectives, des actions de sensibilisation au paysage mises en place par le RGSF et d'une meilleure connaissance de la politique et des outils du paysage.

Les Grands Sites de France sont des territoires engagés, exigeants avec eux-mêmes et aspirant à progresser. Ils portent une démarche d'amélioration continue et d'innovation ancrée dans une histoire et des valeurs. Au-delà des territoires remarquables qu'ils constituent, les Grands Sites de France souhaitent être, parmi d'autres, des espaces de référence et d'inspiration pour une meilleure prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire, qui ménage davantage la qualité et la diversité des paysages et qui utilise la réflexion sur le devenir des paysages comme un vecteur de mobilisation des acteurs locaux et un gage de cohérence de l'action territoriale.

Ce 3^{ème} document-cadre exprime la « culture commune » des Grands Sites de France en matière de paysage. Il se veut un repère pour les nouveaux territoires qui s'engagent dans la démarche et une incitation à approfondir et enrichir encore cette approche paysagère commune.

1 Dans l'ensemble du texte, ce qui est dit pour les Grands Sites de France vaut à la fois pour les Grands Sites de France labellisés et les Grands Sites non encore labellisés et en démarche vers le label.

Agir pour des paysages patrimoniaux



Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Prendre soin de la richesse et de la diversité exceptionnelle des paysages remarquables

Les Grands Sites de France conduisent, en partenariat avec l'État, des projets de territoire

LA LOI DE 1930

La loi du 2 mai 1930 portant sur la protection « des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque » (articles Art. L341-1 et suivants du Code de l'environnement) subordonne toute modification de l'état ou de l'aspect du site à autorisation spéciale du ministre en charge des sites, ou du préfet pour les travaux de moindre importance. Ses effets s'appliquent aux travaux et aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes.

au service d'un objectif associant : la préservation à long terme de la **qualité et de la diversité de paysages remarquables et fragiles**, un accueil des visiteurs qualitatif et maîtrisé, ainsi qu'un développement économique et social local durable.

Née à la fin des années 70, la politique des Grands Sites de France a été consolidée en 2010 par l'introduction dans le Code de l'environnement du label associé. Elle **est partie intégrante de la politique nationale des sites classés au titre de la loi de 1930**. Menée depuis

bientôt 100 ans par l'État, la politique des sites a permis l'identification des sites les

plus remarquables et a évolué vers la mise en place de mesures de protection d'ensembles paysagers de plus en plus vastes. A cette échelle, et sur des sites soumis à de fortes pressions touristiques du fait de leur attractivité, les mesures juridiques, indispensables, ne suffisent pas à assurer à elles seules la préservation du caractère des lieux. La politique des Grands Sites de France permet d'associer la protection régalienne apportée par la loi de 1930 à **une gestion active de proximité s'inscrivant dans une vision dynamique et prospective du paysage**. Cette démarche de gestion innovante, que les collectivités et le Ministère chargé de l'Environnement développent ensemble, fait des Grands Sites de France un laboratoire pour l'ensemble des paysages.

LES CHIFFRES

Les chiffres des Grands Sites de France et des sites classés (au 1^{er} janvier 2020)

- **2 700** sites classés, soit 1,8% du territoire national
- **19** Grands Sites de France labellisés
- **28** Grands Sites en projet
- **+ 350** communes
- **900 000** habitants environ
- **+ de 32 millions** de visiteurs par an

Remarquables et protégés pour la diversité et la qualité de leurs paysages, les territoires engagés dans la démarche Grand Site de France offrent les conditions d'une grande biodiversité. Ils sont concernés par de nombreuses désignations ou mesures de protection des espèces et des habitats naturels et sont engagés dans leur préservation (Réserves naturelles, Natura 2000, arrêtés de biotopes, etc.). Ils sont des lieux qui favorisent la mise en cohérence des enjeux de la sauvegarde de la biodiversité avec les autres enjeux de gestion des territoires.

Le site classé, source de rayonnement sur l'ensemble du Grand Site de France

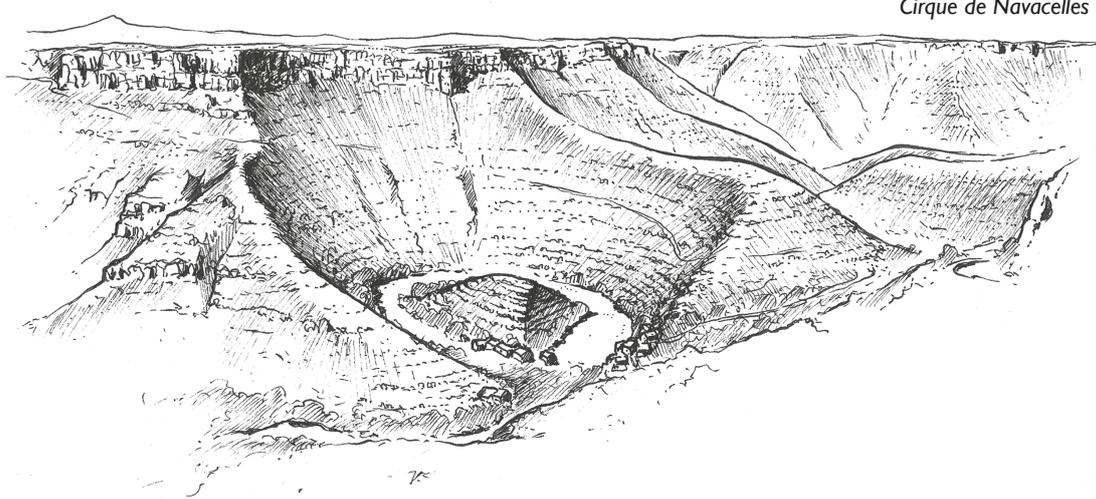
Tout Grand Site de France est constitué d'un site protégé par le classement et, sauf exception, d'un territoire plus étendu où

s'applique le projet de préservation, de gestion et de mise en valeur reconnu par le label Grand Site de France qui ne bénéficie pas nécessairement d'un régime spécial de protection. Le périmètre du Grand Site de France est défini au cas par cas en fonction de la configuration particulière à chaque Grand Site au regard notamment de la cohérence paysagère, des enjeux de gestion des visiteurs et du portage politique. Il couvre généralement plusieurs communes, incluant des zones naturelles mais aussi des villages, des espaces agricoles ou urbanisés.

La valeur patrimoniale exceptionnelle du site classé, qui justifie sa protection, est un point de référence majeur pour les actions conduites par le gestionnaire. Elle rayonne sur l'ensemble du territoire du Grand Site de France. Ainsi par exemple, le soin particulier apporté aux aménagements réalisés en site classé, où l'on recherche avant tout sobriété, discrétion, finesse, intégration au paysage, doit imprégner les façons de faire à l'échelle du territoire de projet. Pour les gestionnaires, tout le territoire du Grand Site de France doit bénéficier de la même approche globale et qualitative.

« En raison de l'augmentation de leur surface, les sites sont aujourd'hui des lieux de vie, d'agriculture, d'économie, mais aussi forestiers ou urbains. Comment concilier tous ces usages, souvent à l'origine du paysage classé, sans le « mettre sous cloche » ? Aujourd'hui, la conservation et la gestion des vastes sites classés ne dépendent pas seulement de l'Etat et de son pouvoir régalién. Elles reposent également sur les acteurs locaux, élus, associations, agriculteurs, et tous ceux qui font son économie ».

Jean-Luc Cabrit, membre de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD),
Rencontres du RGSF, 2015



Cirque de Navacelles

La gestion dynamique de paysages évolutifs et vivants

Habités et vivants, les Grands Sites de France sont des territoires qui évoluent, sous l'effet de phénomènes naturels (évolution climatique, érosion, évolution du trait de côte, etc.) et d'actions anthropiques (évolution de l'urbanisation, de l'agriculture, du tourisme, etc.). Comme tous, ils sont confrontés aux enjeux du changement climatique, et aux défis de la transition écologique et énergétique, auxquels ils doivent répondre de façon adaptée à leur spécificité.

Dans un Grand Site de France, il ne s'agit pas de figer le paysage, mais d'accompagner et d'orienter les évolutions auxquelles il est soumis, afin de préserver ce qui en fait la singularité et d'éviter sa banalisation.

La démarche Grand Site de France repose sur la conviction que le paysage représente un formidable capital pour le territoire et qu'il doit être durablement préservé. Les Grands Sites de France constatent combien **le paysage est un atout** en terme de cadre de vie pour les habitants, de cohésion sociale et d'attractivité, non seulement touristique mais aussi résidentielle et économique. C'est une source d'inspiration pour fonder des choix durables en matière de projet territorial.

Conduire un projet territorial fondé sur le caractère singulier de paysages qui évoluent demande la mise en œuvre d'outils appropriés et une capacité à innover.

RÉFÉRENCES INTERNATIONALES

Le label Grand Site de France se réfère à deux grands textes internationaux qui concernent le paysage :

- **La Convention européenne du paysage.** Le paysage y est désigné comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». La Convention concerne tous les paysages, remarquables ou non, qui déterminent la qualité du cadre de vie des populations. Elle met la participation des citoyens au centre de la démarche de projet paysager.
- **La Convention du patrimoine mondial,** de 1972, adoptée sous l'égide de l'Unesco. Le paysage y est considéré comme un bien culturel, défini comme « *l'œuvre conjuguée de la nature et des hommes* ». La Convention de 1972 établit la notion de valeur universelle exceptionnelle, dont l'existence conditionne l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Mais les Etats signataires s'engagent à mener des politiques au bénéfice de tout leur patrimoine, naturel ou culturel. La politique des sites classés et celle des Grands Sites de France contribuent à la mise en œuvre de la Convention de 1972 par la France.

Le paysage, référence collective du Grand Site de France



Solutré Pouilly Vergisson

Les valeurs du paysage, socle de référence du projet

Les Grands Sites de France s'appuient sur les valeurs du site classé telles qu'elles ont été identifiées puis reconnues par le classement. Les gestionnaires, en lien avec l'Inspecteur des Sites, s'attachent à diffuser le plus largement possible la connaissance fine de ce patrimoine et des raisons qui lui ont valu une reconnaissance nationale.

Ils s'appuient également sur la perception du paysage du Grand Site de France par ses habitants, sur leur vécu et sur les motifs de leur attachement à ce territoire.

Un socle de référence se construit ainsi, intégrant :

- **La valeur patrimoniale du paysage du Grand Site de France que reconnaît le classement du site**, mais aussi les protections au titre de la biodiversité, du patrimoine bâti, etc.
- **L'attachement porté au territoire** par l'ensemble de ses occupants – habitants et visiteurs – qui résulte d'une perception sensible (« l'esprit des lieux »).

Le projet de territoire du Grand Site de France est fondé sur ce socle de référence qui permet une compréhension partagée, au niveau local et national, du paysage à préserver.

Favoriser l'expression collective des valeurs du paysage et la concertation

Dans les Grands Sites de France, territoires reconnus pour l'intérêt et la qualité de leur paysage, **on n'hésite pas à parler de beauté, de caractère, de relation sensible aux lieux**, dimensions généralement absentes des politiques d'aménagement du territoire. Ces valeurs sont non seulement assumées, mais sollicitées.

Pour favoriser leur expression, les gestionnaires de Grands Sites de France développent **des démarches participatives adaptées** : rencontres croisant les connaissances locales et les connaissances d'experts (histoire, dynamique d'évolution des structures paysagères, impact des usages...); lecture collective du paysage sur le terrain ; ateliers favorisant l'expression sensible par l'écriture, le dessin, la photo...; atelier de prospective sur les évolutions craintes ou souhaitées du paysage ; etc. **Ils s'attachent à solliciter la parole de tous, qu'elle soit savante et technique, ou personnelle et sensible, de façon à construire et renforcer une vision partagée de la valeur patrimoniale des lieux.**

Ils sont conscients qu'une part importante de leur mission est d'animer le processus de travail permettant de **passer de subjectivités individuelles à une perception partagée** du paysage du Grand Site de France, **reliée à ses caractéristiques objectives.**

L'expression des valeurs du paysage, à la fois bien commun et objet d'attachement personnel, facilite le processus de concertation plus vaste mené par les gestionnaires. Elle constitue une **étape essentielle de la construction du projet d'avenir** dont, au travers de la gouvernance mise en place à l'échelle du Grand Site de France, l'ensemble des acteurs (élus, associations, agriculteurs, socioprofessionnels, habitants, etc.) sont partie prenante.

Ces valeurs collectives sont exprimées **de façon claire, précise et nuancée. Elles figurent dans le projet et programme d'action des Opérations Grand Site, ainsi que dans les dossiers de candidature au label Grand Site de France.**

Cette expression partagée des valeurs du site constitue un guide pour l'action et un point de référence permanent.



Atelier paysage au Puy de Dôme

Le paysage, facteur de cohérence et de durabilité des projets territoriaux des Grands Sites de France



Puy Mary - Volcan du Cantal

Le paysage de demain procède aussi des choix faits aujourd'hui

Les collectivités engagées dans la politique des Grands Sites de France font **le choix délibéré d'un développement local maîtrisé** reposant sur la qualité exceptionnelle de leurs paysages.

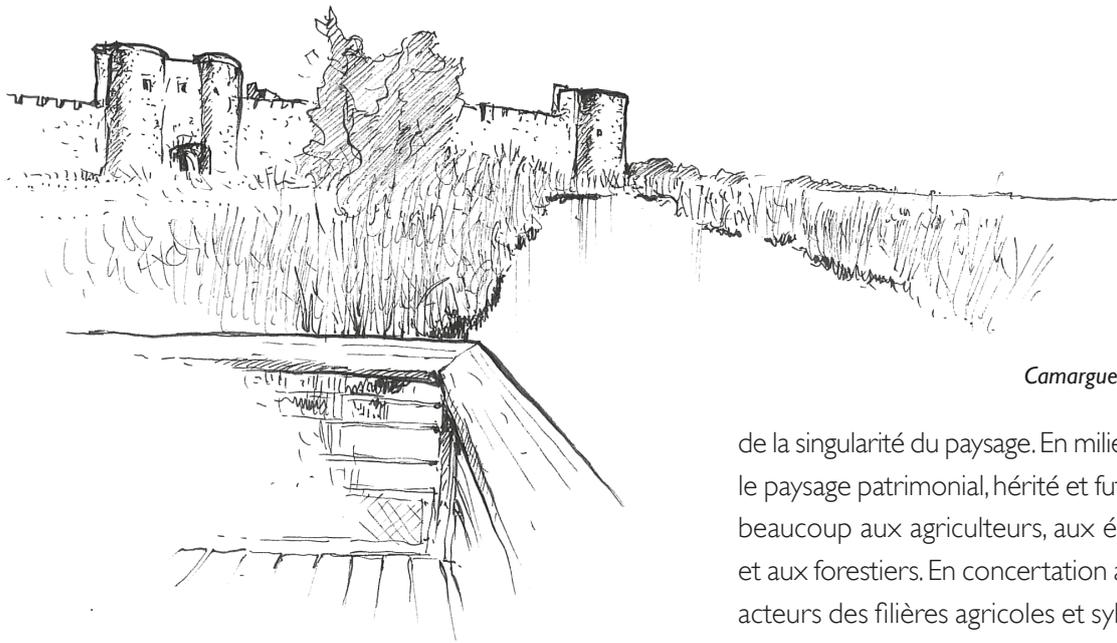
Le paysage évolue dans des temporalités différentes : évolution lente des dynamiques géomorphologiques ; rythme modéré ou rapide du changement des pratiques agricoles et forestières ; évolution souvent très rapide des dynamiques anthropiques liées à l'urbanisation et à l'aménagement.

« Penser le paysage comme projet, c'est donc renverser complètement la perspective en pensant le paysage non plus comme la conséquence fortuite des activités des hommes sur le territoire, mais comme une ambition que l'on se fixe. »

Bertrand Folléa, paysagiste-concepteur,
Rencontres du RGSF, 2016

Les Grands Sites de France s'efforcent d'acquérir une **connaissance approfondie** de l'histoire de leur paysage, de ses usages, de ses dynamiques d'évolution par la réalisation d'études paysagères à l'échelle de l'ensemble de leur territoire. Cette connaissance est essentielle pour comprendre les mutations en cours, pour éclairer les décisions et pour inscrire le projet de territoire dans une trajectoire historique de longue durée.

Avoir conscience que, bâtis ou pas, les paysages d'aujourd'hui sont le produit de l'interaction entre un environnement et l'histoire des activités des hommes, aide les acteurs d'un territoire à s'interroger sur leurs pratiques et sur les mutations en cours. **C'est-à-dire à penser leur avenir en terme de projet, résultant d'une part de choix.**



Camargue gardoise

Le paysage, facteur de cohérence des projets de territoire

Le paysage, à protéger, à vivre et à valoriser, appelle une démarche globale qui prenne en compte l'ensemble des activités humaines qui peuvent l'affecter. Aborder l'aménagement et le développement par le paysage, contribue à donner de la cohérence territoriale aux politiques sectorielles en matière d'agriculture, d'urbanisme, d'énergie, de déplacements, etc.

Comment répondre à la demande de logements en préservant le caractère des villages ? Quels choix énergétiques sont compatibles avec les caractéristiques paysagères du Grand Site ? Comment contribuer de la façon la plus pertinente à la transition écologique ? Comment favoriser les activités économiques en évitant d'artificialiser les terres agricoles et les espaces naturels ?

Les Grands Sites accordent une attention particulière aux pratiques agricoles et forestières qui sont fortement constitutives

de la singularité du paysage. En milieu rural, le paysage patrimonial, hérité et futur, doit beaucoup aux agriculteurs, aux éleveurs et aux forestiers. En concertation avec les acteurs des filières agricoles et sylvicoles, les Grands Sites de France ambitionnent de mieux anticiper les évolutions et comprendre les contraintes pour accompagner des pratiques respectueuses du paysage, favorables à la biodiversité et à moindre impact environnemental.

Le paysage, facteur de la planification et de l'aménagement de l'espace

À la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences, les Grands Sites de France veillent à diffuser largement la connaissance et la culture paysagère qu'ils développent, afin que les enjeux paysagers et de préservation soient mieux pris en compte dans les pratiques de l'aménagement et de la planification.

En particulier, ils veillent progressivement à intégrer, ou à faire intégrer par les autorités compétentes, la valeur paysagère des Grands Sites de France dans **les documents de planification** aux niveaux où ils s'élaborent : Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Schéma régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), PCAET etc.

Le paysage, facteur des choix énergétiques

Les Grands Sites de France sont des acteurs engagés de la transition énergétique à laquelle ils contribuent par un ensemble d'actions concrètes compatibles avec l'acceptabilité paysagère et sociale du territoire.



Baie de Somme

« Avec le paysage, on travaille la relation entre les choses. Ce faisant, nous échappons à la façon de travailler qui procède par champs disciplinaires étanches, cloisonnés et séparés les uns des autres. Chacun doit en effet décaler son centre d'intérêt principal pour aller en dialogue, en relation, vers les autres champs sectoriels de l'aménagement. »

**Bertrand Folléa, paysagiste-concepteur,
Rencontres du RGSF, 2016**

Ils privilégient la sobriété et la diminution de la consommation d'énergie. Ils recommandent le recours à des sources d'énergies à moindre empreinte paysagère ou pour certaines, les intègrent dans une gestion durable du paysage (ex. : filière bois énergie). Ils sont vigilants face aux projets de production d'énergie dont ils évaluent soigneusement l'impact paysager et la compatibilité avec le projet de territoire. Pour ce faire, ils se dotent d'outils d'anticipation comme par exemple, les études de définition d'aires d'influence paysagère ou les Plans de paysage.

Ils s'attachent à contribuer à la transition énergétique et écologique par des actions concrètes qui participent de la qualité du paysage ou de sa préservation : réduction de la place de la voiture dans les sites et **forte incitation aux déplacements doux**, aménagements sobres réalisés avec les matériaux du site, **éco-construction**, **soutien aux circuits courts**, valorisation des productions locales, sensibilisation des habitants et de leurs visiteurs à l'environnement et au comportement responsable, etc.

Plus largement, ils considèrent que l'attention portée à la préservation de la qualité paysagère est un levier efficace pour intégrer les nouvelles exigences de la transition énergétique dans le projet de territoire et en favoriser l'acceptation sociale.

La méthode et les outils du paysage, au service du projet territorial



Formation paysage dans les Gorges du Verdon

Mobiliser la connaissance du paysage

Les Grands Sites de France sont partie prenante de la **politique nationale en faveur du paysage**. Ils s'appuient sur les outils spécifiques proposés par l'Etat, s'attachent à les faire vivre et contribuent à les enrichir.

Ils s'appuient en premier lieu sur les études et documents relatifs au classement des sites conduits **par l'Inspecteur des Sites** avec qui ils travaillent étroitement. Ils sollicitent aussi le chargé de mission paysage de la Dreal et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour leur connaissance et leur compréhension fine du paysage et des outils nationaux au service de sa protection.

Ils recourent aux **Atlas du Paysage** établis par départements afin de comprendre de quelles structures paysagères relèvent les Grands Sites de France pour s'y inscrire. Ils développent des **Observatoires photographiques du paysage (OPP)** à l'échelle de leur territoire, ils s'appuient sur la méthodologie des **Plans de paysage** pour élaborer des stratégies d'adaptation aux évolutions contemporaines qui soient respectueuses des valeurs du paysage.

Le recours aux compétences essentielles du paysagiste-concepteur



Marais poitevin

Les Grands Sites de France veillent à **s'entourer des compétences spécifiques de paysagistes-concepteur**. Ils s'efforcent de faire en sorte que cet apport puisse s'exercer en continu, au-delà d'une étude ou d'un projet d'aménagement ponctuel.

Il s'agit d'un apport décisif pour la conduite du projet Grand Site de France, qui permet de bénéficier d'un regard fin sur le territoire et sur les projets, et aussi d'une capacité de propositions permettant d'éviter les erreurs, de monter en qualité et de faciliter l'acceptabilité sociale des actions par le rôle de médiateur que peut jouer le paysagiste.

« Le plus petit détail est important dans un aménagement, il peut sublimer la visite ou tuer l'émotion. L'aménagement doit servir la perception sensible qu'en auront les habitants et les visiteurs. Il faut s'imprégner du site, c'est le lieu qui dit le projet et pas l'inverse, ce qui suppose une grande disponibilité d'esprit et du regard. Aborder un site avec sensibilité amène souvent à la simplicité. »

Alain Freytet, paysagiste-conseil du RGSF

Les gestionnaires peuvent intégrer cette compétence au sein de l'équipe chargée du Grand Site de France, recourir à des prestations de paysagistes indépendants, à des conventionnements avec des organismes partenaires disposant de cette compétence ou plus ponctuellement accueillir des étudiants des Ecoles du paysage, solliciter le paysagiste-conseil du RGSF, de la Dreal ou de la DDT...

Le conseil auprès de tous les acteurs

Les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France s'attachent à être exemplaires en matière paysagère. Elles apportent un soin particulier dans leurs propres réalisations, en engageant des études paysagères en amont des projets, afin d'en éviter l'impact ou de le réduire. Elles s'entourent des compétences des paysagistes pour la maîtrise d'œuvre et le suivi de leurs chantiers.

Elles sensibilisent les collectivités, les acteurs socio-professionnels et les habitants à la connaissance du paysage, les incitent à en utiliser les outils, facilitent son intégration dans les projets à travers la réalisation de **cahiers de recommandations ou de chartes architecturales et paysagères**, de « **guichets uniques** ». Ce dernier, instance de conseil, associant l'Inspecteur des Sites, l'Architecte des Bâtiments de France, les paysagistes et architectes conseils, etc., permet aux porteurs de projets, publics ou privés, de bénéficier de recommandations et de l'avis conjoint des services instructeurs en amont du dépôt d'une demande de permis de construire ou d'aménager.

Les outils appropriés pour diffuser la sensibilité au paysage

Les Grands Sites de France n'hésitent pas à créer des **supports de connaissance, de concertation et de sensibilisation au paysage**, mobilisant **des modes d'expression variés** : le dessin et le croquis, le bloc diagramme, la photographie, la vidéo, le texte littéraire et la poésie, l'exposition, etc.

Ils privilégient **le terrain**, comme les sorties de reconnaissance paysagère, les chantiers-pilotes de restauration, les interventions d'artistes in situ.

Ils placent le **paysage au centre du schéma d'interprétation** du Grand Site, sensibilisent guides et prestataires touristiques du territoire et travaillent avec les écoles.

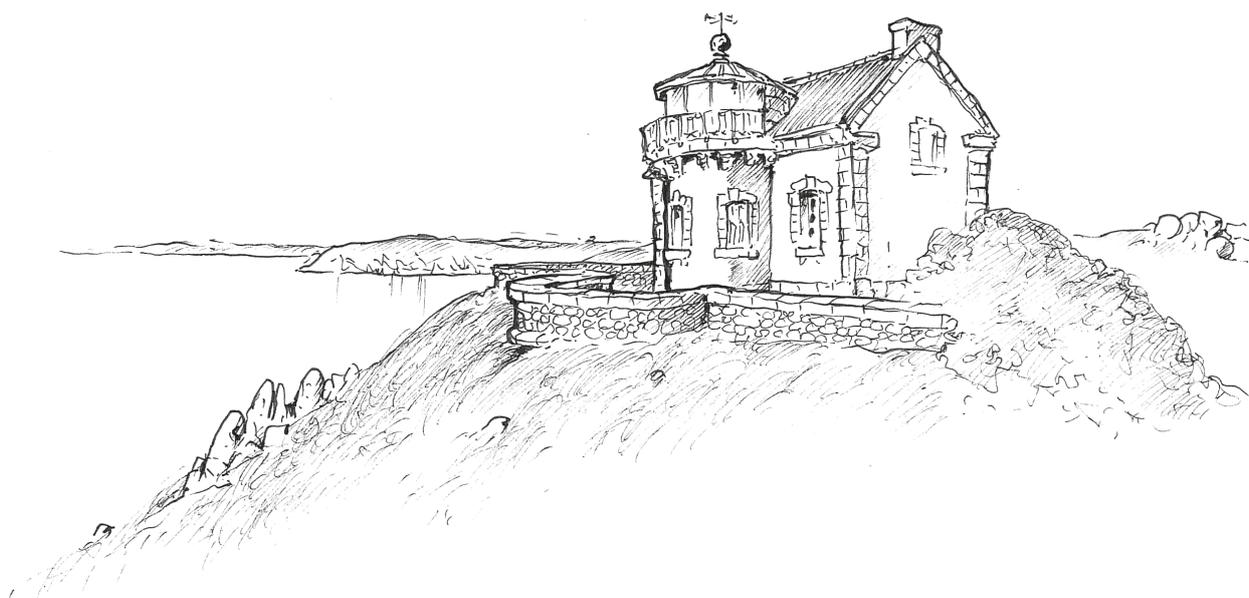
Ils **s'attachent à intégrer cette culture du paysage dans leurs outils de communication**, à travers l'utilisation de croquis, dessins, photos, représentatifs de la singularité du Grand Site et à développer une communication fine et sensible.



Carte sensible du Grand Site Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort

ALLER PLUS LOIN

- *Démarches paysagères dans les Grands Sites de France*, Actes des Rencontres annuelles du RGSF, 2016
- *Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France*, Actes des Rencontres annuelles du RGSF, 2015
- *Les Observatoires photographiques du paysage dans les Grands Sites de France*, RGSF, 2015
- *Portraits de paysage*, film de Clément Couturier, produit par le RGSF, 2018 (versions 1', 6' et 30')
- www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-sites
- www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages
- planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr
- www.grandsitedefrance.com/nos-themes/paysage
- Site internet « Sites et territoires d'exception » du Ministère de la Transition écologique et solidaire (à venir)
- Outils de méthode en matière de communication du RGSF (sur demande)



Maison-phare au bout de la pointe du Millier

Les membres du Réseau des Grands Sites de France s'attachent à faire vivre ce document-cadre, c'est-à-dire à le faire connaître et à partager avec leurs partenaires les objectifs et les principes qu'il contient, ainsi qu'à les mettre en œuvre concrètement dans les Grands Sites de France labellisés ou en projet.

Autres documents-cadre :

Valeurs communes des Grands Sites de France, 2014

Grands Sites de France et tourisme, 2014

2013-2022 Projet à 10 ans pour le Réseau des Grands Sites de France



99, rue de Vaugirard - 75006 Paris - France - Tél. 33 (0)1 48 74 39 29
contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE EST SOUTENU PAR



POUR SES ACTIVITÉS INTERNATIONALES,
LE RGSF EST SOUTENU PAR

